Nations Unies S/2020/248*



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mars 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a mené à bien la procédure de vote sur le projet de résolution figurant dans le document portant la cote S/2020/222, qui a été présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans le cadre de la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». Le vote a été mené selon la procédure énoncée dans la lettre adressée aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mars 2020, qui a été convenue compte tenu des circonstances extraordinaires engendrées par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

La Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité a reçu des lettres des 15 membres du Conseil de sécurité qui ont indiqué la position de leur pays sur le projet de résolution figurant dans le document S/2020/222. Le résultat du vote est le suivant :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tunisie et Viet Nam.

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

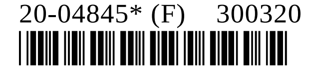
Néant.

Le projet de résolution a recueilli quinze voix pour. La résolution a été adoptée en tant que résolution 2517 (2020) datée du 30 mars 2020. Le texte de la résolution, qui figure en annexe à la présente lettre**, sera publié comme document du Conseil de sécurité sans délai.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Zhang** Jun

* Nouveau tirage pour raisons techniques (31 mars 2020)
** Distribuée en anglais seulement.

20-04845* (F) 300320 310320





Annexe à la lettre datée du 30 mars 2020 adressée au Secrétaire général et aux représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Resolution 2517 (2020)

Adopted by the Security Council on 30 March 2020

The Security Council,

Reaffirming all its previous resolutions and presidential statements concerning the situation in Sudan and underlining the importance of full compliance with and implementation of these,

Reaffirming its strong commitment to the sovereignty, unity, independence and territorial integrity of Sudan,

Determining that the situation in Sudan constitutes a threat to international peace and security,

Acting under Chapter VII of the Charter of the United Nations,

1. *Decides* that the African Union-United Nations Mission Hybrid Operation in Darfur (UNAMID) shall maintain its current troop and police ceilings until 31 May 2020, and *further decides* that during this period UNAMID shall maintain all team sites for mandate implementation;

2. *Expresses its intention* to decide by 31 May 2020, courses of action regarding the responsible drawdown and exit of UNAMID, and *further expresses* its intention to adopt a new resolution at the same time, establishing a follow-on presence to UNAMID;

3. *Decides* to remain seized of the matter.